



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 27 novembre 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
30/11/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : Guylaine RABERT est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subvention
DELIBERATION N° 2023-11-76**

OBJET : AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS
LE CADRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35,

En 2022, la commune a fait l'acquisition d'un immeuble pour pouvoir y aménager en rez-de-chaussée un nouveau poste de police municipale car les locaux actuels sont en location.

Le projet d'aménagement du poste est estimé à 111 100 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité d'aménager de nouveaux locaux pour le service de la police municipale,

CONSIDERANT que le projet correspond à la thématique sécurité publique éligible au « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les travaux d'aménagement d'un nouveau poste de police municipale.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de Vaucluse à hauteur de 38 885 € dans le cadre de l'affectation de la dotation du « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025 à cette opération.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		111 100 €
Coût des travaux HT		111 100 €
TVA	20,00%	22 220 €
Coût TTC		133 320 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

1 Autofinancement 20%		22 220 €
------------------------------	--	-----------------

2 Subventions d'équipement 80%		
Etat - DETR 2023	45% de la dépense subventionnable	49 995 €
Département	35% de la dépense subventionnable	38 885 €
Total (2)		88 880 €

3 Emprunt 0%		0 €
---------------------	--	------------

Total (1+2+3)	100%	111 100 €
----------------------	-------------	------------------



PRECISE que les crédits nécessaires au projet sont ouverts dans la section d'investissement du budget 2023.


RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Guylaine RABERT



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2023 de la publication le 30/11/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.